# Projet agrivoltaïque à Blésignac (33)
# Autre Annexe 1 : Tableau des mesures ERC

## 1) Présentation du site :

La zone d'étude est située dans le département de la Gironde, située sur la commune de Blésignac, à environ 800 m à vol d'oiseau du bourg. Cette zone d'étude est constituée par plusieurs parcelles pour un total de 3,6 ha.

Cette zone d'étude est desservie par la départementale D11.

Le site s'inscrit dans un paysage rural, éloigné d'habitation. La zone d'étude intègre 6 parcelles anciennement viticoles. Aujourd'hui, elles sont toutes valorisées en prairie permanente. Un tampon de 50m entre la zone boisée et la première rangée de panneaux solaires est instauré afin de respecter les distances des obligations légales de débroussaillement sans impacter la zone boisée. Il en résultera une zone d'implantation des panneaux qui occupera une surface d'environ 2 ha.

De plus, ce site d'étude se caractérise par la présence de zones boisées, créant des masques paysagers naturels. Une haie sera implantée en bordure Est et une partie de la bordure Nord du projet afin de rendre impossible toute visibilité avec la bâtisse en face de la zone d'étude.

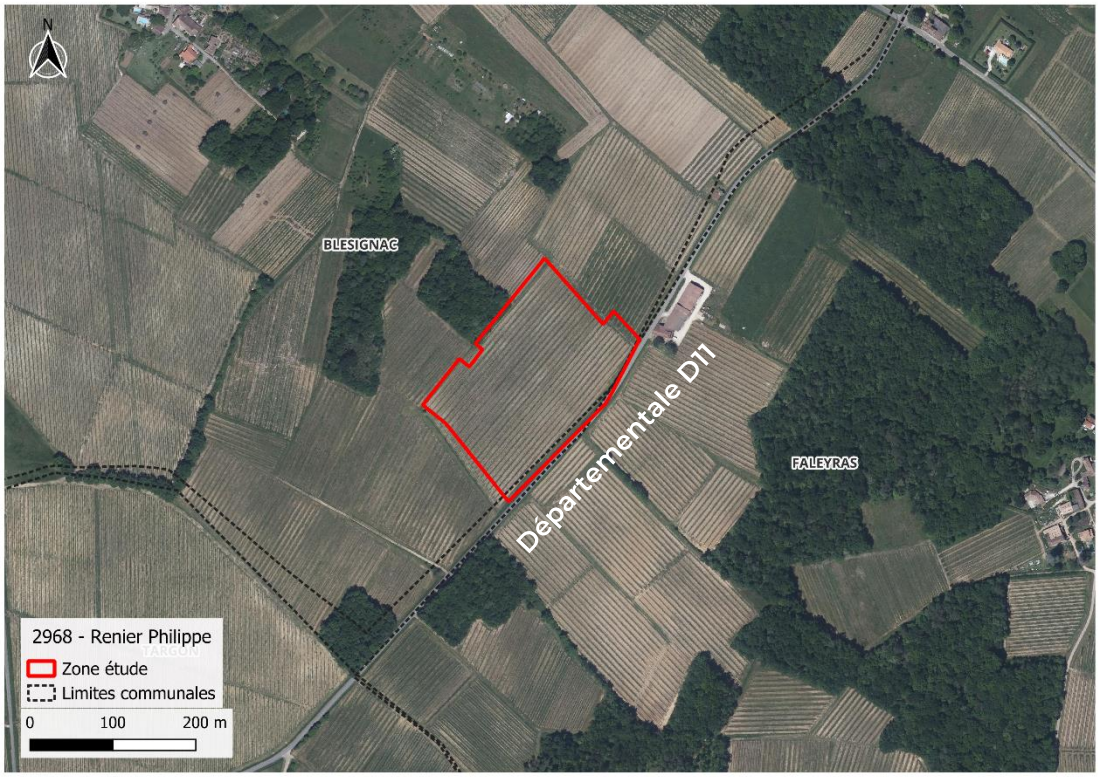


Carte de localisation du site pour un projet agrivoltaïque à Blésignac

## 2) Mesures en phase travaux et exploitation

Afin de limiter au maximum les impacts possibles sur la biodiversité des mesures seront mises en place lors de la phase travaux et exploitation. Une étude géotechnique sera réalisée avant la phase construction pour adapter les fondations à la nature du sol. Les mesures de réduction et d'accompagnement sont présentées ci-dessous.

**Tableau 1 : Identification des impacts et mesures de réduction associées**

**EN PHASE DE TRAVAUX**

| Catégorie | Impacts | Mesures | Description |
|---|---|---|---|
| **Biodiversité** | **Altération faune/flore/habitat** | Tableau de phasage et période de sensibilité pour la biodiversité | Le démarrage des travaux devra être réalisé en période moindre sensibilité pour la biodiversité.<br><br>Les mois d'octobre et novembre sont à privilégier pour le démarrage des travaux et les phases les plus lourdes.<br><br>Cf. tableau ci-dessous. |
| | | Sensibilisation des travailleurs | Promouvoir une sensibilisation environnementale auprès des conducteurs de travaux pendant la phase de construction |
| | | Mise en place d'un suivi écologique du chantier | Les travaux seront suivis par un écologue indépendant et chargé environnement. |
| **Sols** | **Tassement des sols** | Balisage du chantier | Les éléments de chantier suivants seront balisés de manière pérenne et visible : limites de site, pistes de circulation, base vie, éléments à conserver. |
| | | Décompaction du sol | Si nécessaire, les voies de circulation des engins et autres surfaces compactées durant les travaux seront décompactées superficiellement en fin de chantier (passage d'une griffe). |
| | **Déplacement de terre (tranchées)** | Usage des déblais pour rebouchage | |
| | **Erosion du sol** | Limitation de la vitesse de circulation des engins | Limitation des vitesses de circulation des véhicules à 30km/h via la mise en place d'une signalisation adéquate (panneaux de vitesse, d'information pour les riverains, etc…). |
| | **Modifications structurelles** | Technologie adaptée | Utilisation de pieux battus (sous réserve des résultats de l'étude géotechnique) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | **Poussière** | Limitation des envols de poussière | Par temps secs, les pistes devront être arrosées afin de limiter les envols de poussière. Les éventuels dépôts de matériaux devront être bâchés ou arrosés dans le même but. |
| | **Pollution des sols** | Prévention des pollutions | Chaque engin de chantier disposera d'un kit anti-pollution.<br><br>Les engins seront ravitaillés sur une surface étanche avec récupération des eaux usées.<br><br>Les engins seront régulièrement entretenus (suivi avec carnet d'entretien).<br><br>Des dispositifs de tri des déchets seront mis en place.<br><br>Aucun stockage d'hydrocarbures ne sera fait sur site. |
| **Habitats naturels** | **Destruction, altération et perturbation ponctuelle d'habitats** | Préparation du site avant travaux | Les éléments pouvant servir de caches ou abris à la faune seront retirés avant le démarrage des travaux : tas de bois, de pierres ou de feuilles, grosses pierres, bâches, planches et autres déchets…<br><br>Les éléments naturels pourront être repoussés en limite externe de site.<br><br>Les déchets et autres matériaux anthropiques seront envoyés vers une filière de traitement adaptée. |
| **Flore** | **Risque de propagation des espèces invasives** | Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) | Nettoyage des véhicules en entrée et sortie de site.<br><br>Une gestion adaptée au mode de propagation des espèces présentes sera appliquée. |
| **Faune** | **Pollution lumineuse** | Eclairage adapté | L'éclairage du site en phase chantier ou exploitation sera adaptée à ne pas nuire à la biodiversité via le choix de couleurs chaudes (du jaune au rouge) et via l'orientation vers le sol des dispositifs. |
| | **Coupure de cheminement** | Evitement des pièges mortels | Les trous créés seront rebouchés ou comblés immédiatement. Les dépôts de matériel pouvant servir de refuge à la faune seront surélevés ou bouchés (ex : tubes). |
| | | Conservation des éléments favorables à la biodiversité | Les éventuels bois morts qui ne pourraient être conservés seront déposés en limite de site afin de bénéficier à la biodiversité. Le bois |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | abattu pourra également être déposé en tas en limite d'emprise. |
| | | Gestion adaptée du site | Les formations végétales qui devront être entretenues le seront en dehors des périodes de sensibilité de la biodiversité. Les éventuelles plantations réalisées seront adaptées au contexte écologique local et reflèteront les cortèges végétaux déjà naturellement présentes sur site ou alentours. L'usage de produits phytosanitaires sera prohibé. |
| | | Clôture perméable | Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune avec des ouvertures régulières de 15 cm tous les 2,5m |
| **Paysage** | **Impacts visuels** | Mise en place de haie bocagère | Renforcement de la végétation présente par la plantation de haies en particulier le long de la D11 et au Nord du projet |

**Tableau 2 : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (sols, habitats, faune et flore)**

## EN PHASE D'EXPLOITATION

| Catégorie | Impacts | Mesures | Description |
|---|---|---|---|
| **Biodiversité** | Altération faune/flore/habitat | Suivi écologique | Mise en place d'un suivi écologique avec un bureau d'étude pendant l'ensemble de la phase d'exploitation. Le suivi sera réalisé sur 5 ans renouvelable avec 1 visite sur site annuelle. |
| **Sols** | Nul | / | / |
| **Habitats naturels** | Nul | / | / |
| **Flore** | Altération ponctuelle de la flore | Entretien adapté | Recours à un fauchage différencié etextensif |
| | | Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux | Si nécessaire, création de noues/micro-barrage GNT en dessous des panneaux photovoltaïques pour faciliter le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie |
| **Faune** | Dévalorisation du lieu pour certaines espèces<br><br>Dégradation de l'état de conservation de certains habitats | Plessage ou implantation d'une haie complémentaire | Implantation d'une haie d'essence locale pour maintenir les continuées écologiques (Cf. Carte ci-dessous) |
| | | Préservation des éléments arborés en bordure | Conservation des éléments arborés avec un entretien adapté si besoin |
| | | Maintien des éléments favorables à la biodiversité en bordure externe du site | / |
| | | Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux | / |
| | | Maintien des éléments naturels aux abords | Conservation au maximum des corridors écologique aux abords du site |
| | Obstacle pour les grands mammifères | Entretien de la haie paysagère | Entretien régulier et adapté à la faune de la haie paysagère (par exemple, pas d'élagage entre mi-mars à mi-septembre). |
| **Paysage** | Impact visuel | Entretien de la haie paysagère | Entretien régulier et adapté à la faune de la haie paysagère (par exemple, pas d'élagage entre mi-mars à mi-septembre). |

Il semble intéressant de notifier que l'implantation d'une centrale photovoltaïque peut entraîner des impacts positifs pour certains taxons à savoir :

- Impact positif pour les petits mammifères (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction) ;
- Impact potentiellement positif pour l'avifaune (zone clôturée limitant la prédation des couvées) ;
- Impact positif pour les reptiles (zone favorable pour la thermorégulation, les déplacements et l'alimentation)

**<u>Tableau de phasage et période de sensibilité pour la biodiversité</u>**

Les travaux seront programmés de manière à être menés durant les périodes de moindre sensibilité pour la biodiversité. Le lancement des travaux et les phases les plus impactantes seront privilégiées durant les mois d'octobre et de novembre.

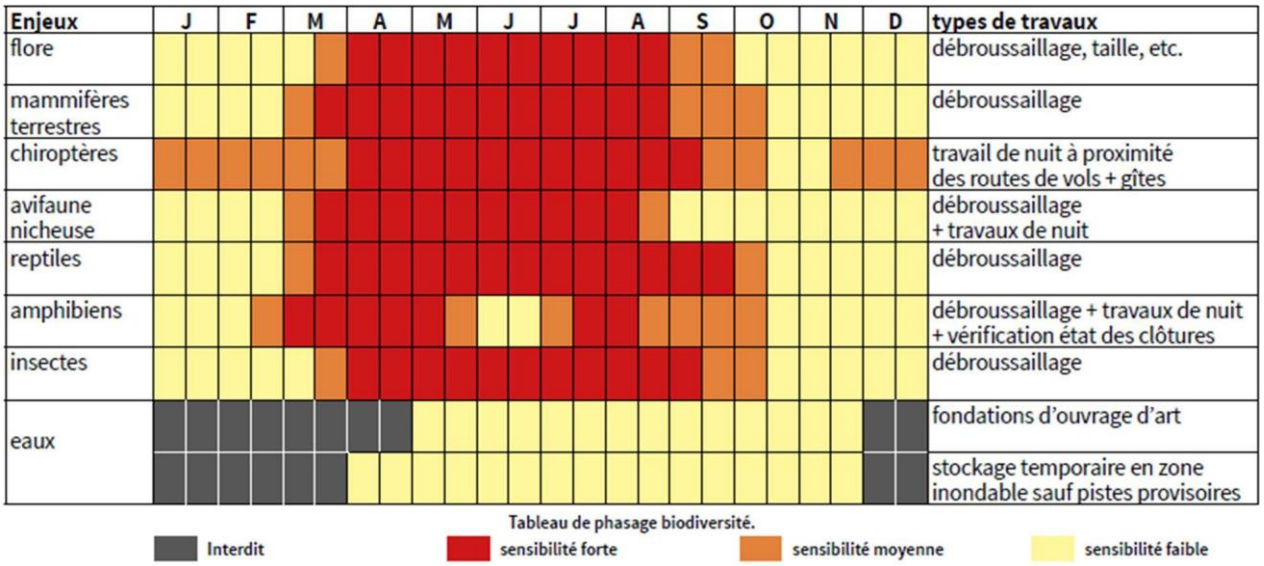


Source tableau : Office Français de la biodiversité
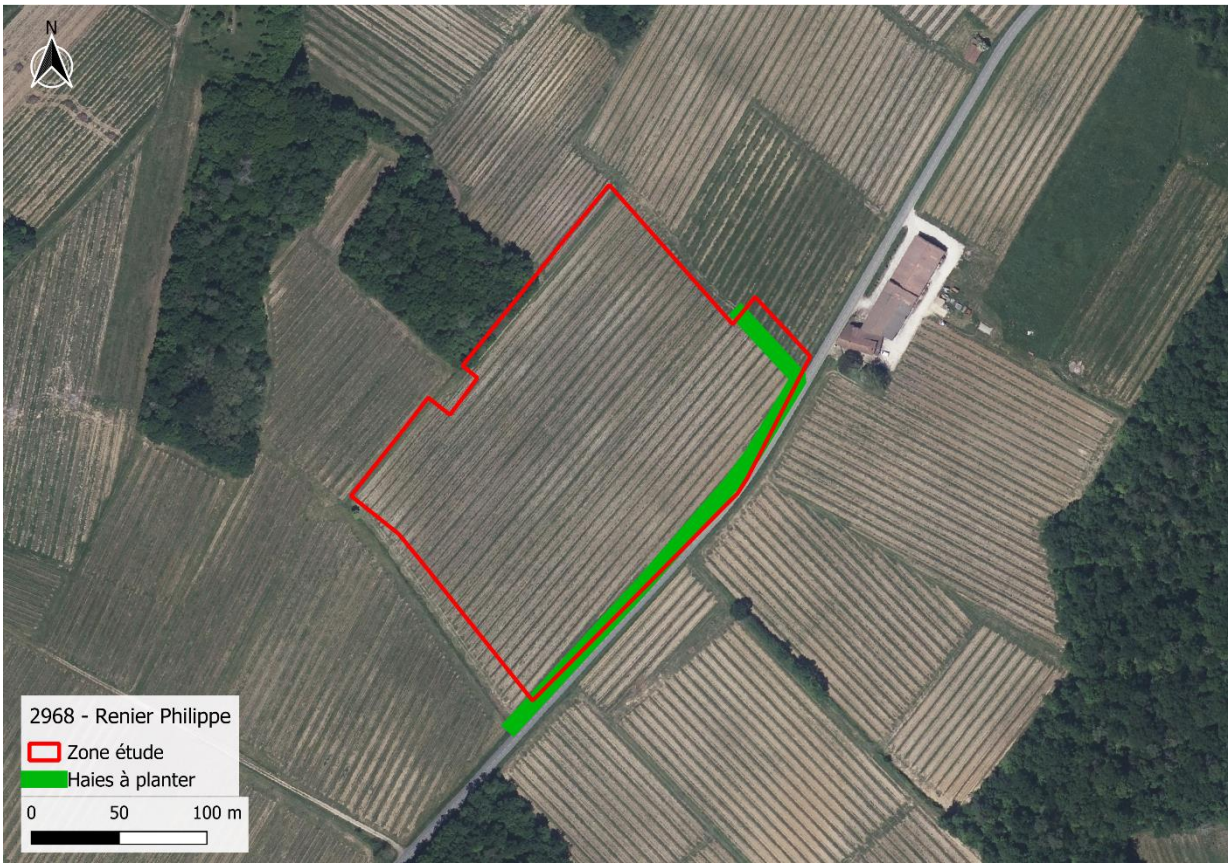
## Carte d'implantation des haies bocagères